

DECLARATION LIMINAIRE CDAS du 13 avril 2021

Monsieur le Président,

L'action sociale vise à améliorer directement ou indirectement les conditions de vie des agents sur leurs lieux de travail ou en dehors.

Mission encore plus essentielle dans cette période de crise sanitaire, où nous sommes tous impactés.

Quelle ne fut pas notre stupeur d'apprendre lors du groupe de travail du CNAS du 25 mars 2021, la disparition programmée de l'EPAF! Une fois encore, il s'agit d'une décision prise unilatéralement, sans concertation avec les organisations syndicales qui sont pourtant actrices à part entière de l'action sociale; ce qui va à l'encontre de l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 sur l'action sociale et le rôle des organisations syndicales.

En effet, le parc immobilier de l'EPAF a été mis en vente avant toute concertation avec les organisations syndicales, sans savoir si les avantages auxquels les agents ont droit aujourd'hui seront les mêmes, ou améliorés, une fois la bascule faite dans le privé. Il est donc légitime de se demander quelle sera notre place dans la nouvelle organisation ?

Pour rappel l'EPAF, créée en 1956, a encadré et encadre toujours plusieurs générations d'agents en leur proposant des séjours et des loisirs à coût réduit sur l'ensemble du territoire.

La fréquentation des résidences EPAF a diminuée. Solidaires Finances s'était déjà interrogé sur ce point, et avant même d'avoir eu des réponses, le parc était déjà mis en vente. À l'instar des services du ministère des finances, les services proposés sont détériorés pour ensuite pointer leurs défaillances, pour finalement supprimer ces derniers au motif qu'ils ne fonctionnent plus assez bien.

Une fois de plus Solidaires Finances dénonce cette pratique et réclame le maintien d'une action sociale de qualité et de pleine compétence, tout comme devrait l'être l'EPAF.

S'agissant de l'ordre du jour de ce premier CDAS de 2021, Solidaires Finances déplore comme chaque année la baisse du budget des crédits d'actions locales, avec le recours systématique à une réserve nationale dont on ne connaît pas l'utilisation. Le budget du Maine et Loire, en tenant compte de la réserve de 6%, sera donc pour 2021 de 39 880 € contre 41 979 € l'année passée.

Il va donc falloir réduire l'offre proposée aux agents alors que la période de crise sanitaire ne fait qu'accentuer le besoin d'une action sociale de qualité.

Dans la note d'orientation de janvier 2021, les points suivants sont abordés :

- la gouvernance des opérateurs associatifs : Cette décision a été prise unilatéralement par le Secrétariat Général, sans prise en compte des remarques et propositions des fédérations. Quelle autonomie sera donné à chaque association ? Avec quel budget ? Les discussions vont avoir lieu entre le Secrétariat Général, les opérateurs et le conseil juridique. Et les organisations syndicales ? Ne sont-elles pas concernées ??
- les prestations : la priorité est donnée à l'aide au logement, à l'aide à la parentalité, à la restauration collective, mais les autres pans de l'action sociale sont tout autant importants et ne doivent pas être négligés.
- le parc EPAF : en janvier 2021, « on y réfléchit »... en mars 2021, c'est vendu... belle image du dialogue social et du rôle donné aux fédérations,
- le réseau de l'action sociale : il est important de mutualiser les compétences de chaque département, mais il est inenvisageable de régionaliser l'action sociale. Son rôle de proximité demeure indispensable.